

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF le DIX-SEPT DÉCEMBRE à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 13 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de madame le maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine BARRAU, M. Bertrand BESSE, M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Raymond LABORDE, M. Fabien LECHES, M. Jean-Philippe PELISSIER, M. Sébastien PEYRES, M. Frédéric SOULES, M. Michel TOURON et Mme Maryelle VIDAL.

ABSENTS : M. Étienne BAYONNE, Mme Christelle BORREGO et Mme Anne-Cécile DELECROIX

SECRETAIRE : M. Jean-Philippe PELISSIER

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quatorze**
- quorum : **huit**
- présents : **onze**
- votants : **onze**

ORDRE DU JOUR :

- Divers
- Approbation du PV compte-rendu de la séance du 27 novembre 2019
- Pose de panneaux informatifs sur la politique « zéro phyto »
- Possibilité de préemption au village
- Évolution du lac de St Clamens
- Renforcement électrique à Nalies
- Marchés de travaux d'agrandissement du cimetière de Garbic
- Travaux de défense contre l'incendie
- INFO : Décisions du maire prises par délégation de pouvoir du conseil municipal

Divers

RAS

Approbation du PV compte-rendu de la séance du 27 novembre 2019

Le PV compte-rendu rédigé par madame Anne-Cécile Delecroix est approuvé.

Pose de panneaux informatifs sur la politique « zéro phyto »

Délibération n°2019-073 modifiant le plan de financement des panneaux « zéro phyto »

Vote : OUI à l'unanimité (11 voix)

Madame le maire indique qu'une erreur a été commise dans la présentation du plan de financement pour la pose de panneaux informatifs à destination du grand public sur la politique d'entretien sans produits phytosanitaires de la mairie sur la délibération du 9 octobre dernier. En effet, la commune doit supporter au moins 20% du coût d'investissement HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- abroge le plan de financement de la délibération 2019-055 du 9 octobre 2019 ;
- approuve le plan de financement modifié ci-dessous,
- et autorise madame le maire à solliciter des subventions auprès de l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux et « 1% paysage »).

Dépenses	HT	Ressources	
Panneaux	346,50 €	DETR 20%	535,67 €
Pupitres	904,00 €	1% paysage	1 607,00 €
Pose	1 427,84 €	Autofinancement	535,67 €
TOTAL	2 678,34 €	TOTAL	2 678,34 €

Possibilité de préemption au village

Délibération n°2019-074 refusant la préemption du bien immobilier AB58

Vote : NON à l'unanimité (11 voix)

Le conseil municipal,

vu la délibération 20032018-31 du 20 mars 2018 du conseil communautaire de la Gascogne Toulousaine instaurant un droit de préemption urbain sur Monferran-Savès ;

vu la délibération n°2018-063 du 28 novembre 2018 approuvant la délégation du droit de préemption de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine ;

vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien transmise par maître Nathalie Vidal-Alandete reçue le 6 décembre 2019 pour un montant de 216 000 euros ;

après en avoir délibéré, décide que la commune ne préempte pas le bien cadastré AB58.

Évolution du lac de St Clamens

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Madame le maire rappelle que le conseil municipal a décidé, lors des séances du 28 mars 2017 et du 9 mai 2017, la cession des droits de pêche à la fédération de pêche du Gers. Suite à ce transfert, un diagnostic a été réalisé fin 2018 par l'Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture du Gers (ADASEA 32) et une étude de faisabilité de comblement de l'étang a été rendue en novembre 2019 par le Syndicat de Gestion de la Save (SGSa). Le maintien du plan d'eau comme sa suppression ont été envisagés.

Madame le maire présente la fiche action du SGSa.

Le conseil municipal demande qu'un nouveau projet soit étudié avec le chiffrage des différentes options (comblement ou mise en conformité).

Renforcement électrique à Nalies

Délibération n°2019-075 approuvant le projet de raccordement basse tension à Nalies et autorisant le maire à solliciter des subventions

Vote : OUI à l'unanimité (11 voix)

Monsieur Sébastien Peyres explique qu'il est nécessaire de prévoir un nouveau poste de transformation et un raccordement moyenne tension (HTA) pour l'urbanisation à Nalies. Le coût est de 70 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet et le plan de financement ci-dessous,
- et autorise madame le maire à solliciter des subventions auprès du Syndicat des Énergies du Gers (SDEG) et de l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Dépenses	HT	Ressources	
Raccordement BT	70 000 €	SDEG 40%	28 000 €
		DETR 30%	21 000 €
		Autofinancement	21 000 €
TOTAL	70 000 €	TOTAL	70 000 €

Marchés de travaux d'agrandissement du cimetière de Garbic

Délibération n°2019-076 approuvant les marchés d'extension du cimetière de Garbic

Vote : OUI à l'unanimité (11 voix)

Madame Maryelle Vidal présente les consultations prévues pour l'extension du cimetière de Gabic. Elle propose de retenir les mêmes critères de notation que pour le cimetière de Monferran-Savès.

Le conseil municipal,

vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

après en avoir délibéré,

approuve les marchés d'extension du cimetière,

dit que les critères de notation seront les suivants :

- Critère n°1 : Valeur technique (60 %)
- Critère n°2 : Prix (40%)

et délègue au maire, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le pouvoir de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.

Travaux de défense contre l'incendie

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Madame le maire présente l'étude réalisée par le cabinet Altereo pour le compte de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Le conseil municipal souhaite prolonger la réflexion notamment sur le financement des points d'eau, qui pourrait être adapté en fonction des besoins (particuliers, entreprises, établissements recevant du public).

INFO : Décisions du maire prises par délégation de pouvoir du conseil municipal

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Décision	Objet		Montants	
Date	Bénéficiaire	Descriptif	HT	TTC
<i>Néant</i>				

La séance est levée à 22h40.

Prochain conseil municipal le mercredi 22 janvier 2020 à 20h30.

Fait et délibéré le 17 décembre 2019. Prise de notes et rédaction numérique simultanées qui empêchent les conseillers municipaux présents de signer le PV.

Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe PELISSIER

Le maire,
Josianne DELTEIL